COMPTE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

1/ Taux imposition

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018.

Les taux seront donc les suivants :

Taxe d'habitation 16,42

Taxe foncière bâti 22,67

Taxe foncière non bâtie 58,77

CFE 18,90

2/ Budgets 2018 :

Monsieur le Maire présente le budget commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 932 813,01 € et pour la section d'investissement à 354 454 € ; le budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 52 487,22 € et pour la section d'investissement à 627 392,32 €.

Les deux budgets sont votés à l’unanimité.

3/ Rapport sur la qualité et le prix de l’eau

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2016.

Après étude et discussion, le conseil municipal adopte ce rapport.

4/ Modification statuts de la Fourrière

Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l’adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collège de Cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au conseil municipal.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal approuve la proposition de modifications de statuts présentée.